



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ***Budgets communaux 2010: fin des compensations "Plan Marshall"?***

### ***Les villes et communes ne veulent pas d'un 'marché de dupes'***

Réuni ce jour, le Conseil d'administration de l'Union des Villes et Communes de Wallonie a pris connaissance du projet de traditionnelle circulaire budgétaire qui contient les recommandations de la Région pour aider les communes à constituer leur budget 2010.

On connaît les difficultés budgétaires de la Région. Par ces temps très difficiles, les pouvoirs locaux ne demandent certainement pas plus (même si bon nombre de missions qu'ils assument nécessiteraient des moyens supplémentaires) ***mais ils sont en droit d'exiger que les moyens actuels leur soient garantis.***

### ***Pas plus mais (surtout) pas moins***

Point important qui inquiète grandement l'Union aujourd'hui: les compensations "Plan Marshall". Les communes comptaient sur elles pour équilibrer leur budget 2010. Or, surprise, le projet de circulaire budgétaire ramène ces compensations "Plan Marshall" à zéro!

Petit rappel pour mieux comprendre l'impact.

On se souviendra qu'en août 2005, le Gouvernement wallon présentait son Plan de relance pour la Wallonie (dit "Plan Marshall"). Au chapitre de la fiscalité, le Gouvernement wallon allégeait la charge sur les entreprises en évitant désormais le précompte immobilier sur le nouvel outillage et en supprimant la taxe sur la force motrice. Si les villes et communes souscrivaient au Plan de relance, elles firent cependant remarquer que l'allègement de cette fiscalité amputait fortement leurs recettes. Conscient de l'importance des pouvoirs locaux dans la dynamique de redéploiement de la Wallonie (ne serait-ce qu'en termes d'investissements), le Gouvernement d'alors eut à cœur de compenser ces pertes. Ainsi, sur la période 2006-2009, le Gouvernement compensa les pertes de recettes fiscales communales pour un montant de quelque 56 millions d'euros. De cette façon, les entreprises étaient bien aidées tandis que les villes et communes conservaient des moyens pour jouer, elles aussi, un rôle de premier plan dans la relance économique wallonne.

Et voilà qu'aujourd'hui, à l'aube de la confection des budgets 2010, la Région entend ne plus verser purement et simplement les compensations "Plan Marshall".

A la place, la proposition suivante est actuellement sur la table: une nouvelle réforme du précompte immobilier devrait sous peu (le décret est à l'étude) à la fois lutter contre les immeubles inoccupés et permettre aux communes d'en retirer des recettes via le précompte immobilier. Cette recette "nouvelle" viendrait en fin de compte "boucher le trou" fait par l'absence des compensations "Plan Marshall". Cerise sur le gâteau: la Région nous fait part de sa (bonne) volonté (à terme) de compenser la différence entre les pertes réelles liées à la non-perception des compensations "Plan Marshall" et les recettes nettes qui seraient issues de ce nouveau mécanisme.

Mais les communes peuvent-elles vraiment se réjouir d'avoir, en lieu et place d'un versement certain, un rendement prospectif d'une nouvelle recette tirée d'un nouveau décret dont on ne sait pas évaluer l'impact futur?

C'est un peu comme si "Monsieur tout le monde" échangeait la sécurité du remboursement certain d'une somme d'argent qu'on lui doit contre la promesse de gagner au Lotto!

Et si l'on veut bien croire la Région dans son engagement de compenser (plus tard) les communes si le nouveau mécanisme ne rapporte pas suffisamment pour couvrir les pertes "Plan Marshall", on se projette dans l'avenir et il nous vient soudain l'envie de rappeler le bon sens populaire qui s'exprime au travers de la maxime "un tiens vaut mieux que deux tu l'auras".

Car, en fin de compte, les villes et communes ont besoin de boucler un budget **2010** qui sera déjà infernal: les **compensations "Plan Marshall"** sont donc **nécessaires ici et maintenant. Tant que le nouveau mécanisme qu'elle a prévu n'est pas effectif, la Région se doit de mettre sur la table locale les mêmes moyens que précédemment.**

Il en va du respect pur et simple de l'engagement pris par la Région quant aux compensations 'Plan Marshall'. Il y va de son engagement global récemment pris dans la DPR d'assurer, aux villes et communes, la neutralité budgétaire des décisions régionales.

Il en va également du devenir des moyens financiers nécessaires aux pouvoirs locaux pour leur permettre d'encore investir (dans les routes, les bâtiments, les services, ...), bref leur permettre de jouer leur rôle dans la relance économique.

\*\*\*

---

### **Renseignements:**

Alain Depret, Attaché de presse - 081/24.06.40 – 0472/32.59.39

### **A consulter:**

L'espace presse du site internet de l'Union des Villes et communes de Wallonie:  
[www.uvcw.be/presse](http://www.uvcw.be/presse)

Cet espace est dédié aux journalistes qui considèrent l'Union comme une institution digne de confiance et particulièrement au fait de l'actualité en matière communale.